

Jean-Marcel LÉARD

avec la collaboration de Sébastien MARENGO

# **Grammaire sémantique modulaire**

Catégories lexicales, référence, prédication

Module I : les catégories lexicales  
Présentation

Septembre 2013

<http://www.usherbrooke.ca/catifq/recherche/projets/en-cours/grammaire-semantique-modulaire/>

© Centre d'analyse et de traitement informatique du français québécois (CATIFQ), 2013.

Tous droits réservés.

Dépôt légal et ISBN : en attente.



# Table des matières

Présentation .....	1
1. Le domaine.....	1
2. Les enjeux .....	1
2.1 La sémantique et les catégories lexicales.....	1
2.1.1 Rang sémantique et rang syntaxique .....	1
2.1.2 Une autre perspective : prédicats et arguments.....	2
2.1.3 Considérations sur les prédicats .....	4
2.2 Vers une délimitation des catégories lexicales et des emplois notionnels.....	5
3. Le plan .....	6
Références .....	6



# Présentation

## 1. LE DOMAINE

L'introduction a mentionné qu'il existe un large consensus sur le fait que les catégories linguistiques peuvent être regroupées en deux ensembles : les catégories lexicales (ou majeures) s'opposent aux catégories grammaticales (fonctionnelles ou mineures). Nous retenons cette distinction et consacrons ce module à l'examen des catégories lexicales.

L'accord est aussi grand sur le fait que les catégories lexicales sont au nombre de quatre (N, V, ADJ, ADV) mais divers regroupements ont été proposés. Les débats ont surtout concerné le statut de l'ADJ, qui a longtemps fait partie de la classe du N, où il prenait place à côté des substantifs (ou "N substantifs") pour des raisons morphologiques et sémantiques. Plus récemment, l'ADJ a été rapproché du V en raison de sa dépendance au N et donc cette fois pour des raisons syntaxiques. Enfin, il a été rapproché de l'ADV pour des raisons morphologiques (dérivation en *-ment*) ou parce qu'il accepte les mêmes marques d'intensité (*si, très...*).

Nous partons de l'hypothèse qu'il existe bien quatre catégories lexicales et qu'il est impossible d'en réduire le nombre. La seule zone d'incertitude concerne l'ADV, dont la définition reste bien floue, mais notre organisation modulaire permet de faire des distinctions claires : la catégorie ADV ne contient que des prédicats qui exigent dans leur représentation des notions (des ARG) d'un type particulier. L'ADV a ainsi un statut précis dans la hiérarchie catégorielle et notionnelle ; les autres « adverbes » construisent la référence et entrent dans un ensemble différent de catégories (SPÉC-de-quantité, circonstants...).

## 2. LES ENJEUX

Les enjeux de ce module sont doubles : il faut établir des liens entre les catégories lexicales et la sémantique ; il faut préciser quels éléments appartiennent aux catégories lexicales.

### 2.1 La sémantique et les catégories lexicales

Selon la théorie, le lien entre la catégorie lexicale et la sémantique est nié, jugé incomplet ou fort. La position médiane paraît la plus défendable : ainsi, il est évident qu'un sous-ensemble caractéristique de N dénote des objets physiques mais que cela ne vaut pas pour toute la classe. L'enjeu est donc de trouver une perspective qui tienne compte de cette réalité.

#### 2.1.1 Rang sémantique et rang syntaxique

Les catégories lexicales sont caractérisées par un certain rang qui leur permet de modifier d'autres éléments et une corrélation entre le rang d'une catégorie et ses traits sémantiques est attendue. La notion de rang a été retenue dans un courant structural comme la glossématique mais c'est la théorie guillaumienne, structurale et sémantique, qui a défendu le plus fortement une correspondance entre le rang d'une catégorie et ses traits sémantiques. À la recherche d'un système conceptuel "en langue" antérieur au discours, cette théorie organise les parties de langue dites prédicatives de deux façons (Moignet 1981 : 14-19) :

- le niveau d’incidence crée trois ensembles. Le N possède une incidence interne, n’a pas à trouver de support extérieur ; le V et l’ADJ ont une incidence externe au premier degré, exigent un support extérieur, un N, et font un apport sémantique ; l’ADV a une incidence externe au second degré, il est incident à une catégorie qui a une incidence externe (le V, l’ADJ) ou à une autre incidence externe et fait un apport sémantique à son support ;
- les traits /ESPACE, TEMPS/ créent trois ensembles. Le premier inclut le N et l’ADJ, porteurs de traits spatiaux ; le second contient le V, porteur de traits temporels ; le dernier contient l’ADV, qui ne porte ni trait temporel ni trait spatial.

Le principe de l’incidence interne justifie que le N joue un rôle de support (sujet du V, support de l’ADJ) et n’ait pas besoin de support ; celui de l’incidence externe au premier ou au second degré rend compte de la hiérarchie fondamentale des catégories lexicales dans la P (*Le petit enfant parle lentement*).

Statut morphosyntaxique	Niveau 1 : N	Niveau 2 : V / ADJ	Niveau 3 : ADV
Sémantique	Espace	V : temps ADJ : espace	Ni temps ni espace
Statut relatif	Incidence interne	Incidence externe au premier degré	Incidence externe au second degré

### Le système guillaumien des “parties de langue prédicatives”

Une telle analyse rencontre deux obstacles :

- elle ne rend pas compte du fait que le N n’est pas toujours support. Il peut être complément du V (*Léa voit Luc*), de l’ADJ (*Luc est fier du projet*), de l’ADV (*Léa agit conformément aux règles*) et d’un autre N (*l’arrivée du train*). Pour le complément du V, Moignet a vu le problème et propose que la “sémantèse” verbale (la notion) exige deux supports : “le cas sujet, où le substantif [= N] est pris comme support initial” et “le cas objet, où le substantif est pris comme support de sortie” (1981 : 38). Ce dernier support n’est pas prévu par la hiérarchie catégorielle mais est appelé par la notion verbale, ce qui change la perspective : certaines notions doivent être saturées au moyen de ce que nous appelons des arguments ;
- elle assimile le niveau des catégories lexicales aux notions sémantiques (“matière notionnelle”, qui est apport ou support) au prix d’une généralisation excessive. Ainsi, lorsqu’il traite explicitement du N, Moignet (1981 : 14) retient les exemples *homme* et *cheval* mais non *galoop*, *maigreur* ou *lenteur*, qui appellent un GP complément (*la maigreur de Léa / sa lenteur à réagir*). Certaines de ses analyses l’invitaient pourtant à distinguer des types de N : “le substantif *cheval* sera la mise dans la forme substantive de la matière fournie par N expériences de l’animal cheval. Le substantif *courage* sera la mise en forme substantive d’une idée dite abstraite, élaborée à partir de N expériences d’actes appréciés avec admiration” (1981 : 13). Seul *courage* contient dans sa représentation un acte qui appelle un agent et les deux sont souvent présents sous forme de GP (*le courage de Luc / le courage d’agir*). À nouveau, apparaît la nécessité de distinguer des notions saturées et des notions à saturer : *cheval* est saturé (c’est un N-substantif, un terme sémantique) ; *courage* est à saturer.

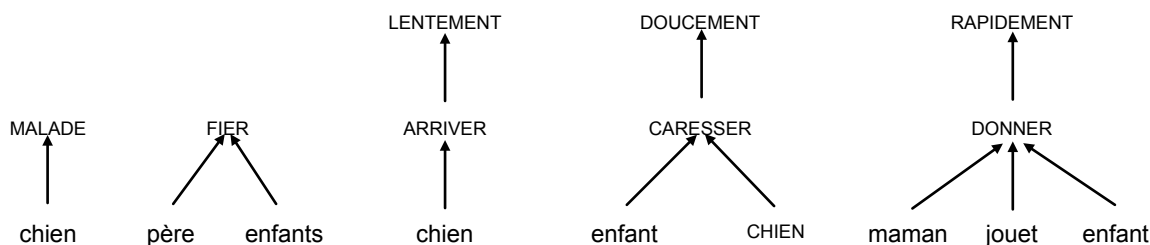
#### 2.1.2 Une autre perspective : prédicats et arguments

En réalité, l’incidence relève surtout des mécanismes de prédication : elle a donc un aspect tardif et relève du discours (de la phrase) plus que de la langue. Il faut d’autres concepts pour expliquer la complémentation et ceux de prédicats et d’ARG sont du plus haut intérêt : le concept de prédicat notionnel permet de regrouper les notions dépendantes qui exigent un ARG face aux notions indépendantes. En première approximation, nous posons que :

- une notion de premier ordre dénote une entité ou la matière dont l'existence est présupposée (1a, b). C'est un terme sémantique (N-substantif), qui se suffit à lui-même, en raison de son statut au plan de la représentation. Autonome, il est destiné à jouer le rôle d'ARG, à saturer les prédicats notionnels ;
- une notion de deuxième ordre ne possède pas d'autonomie au plan de la représentation. C'est un prédicat de premier niveau (prédicat1) qui, sauf exception, exige au moins un ARG (souvent un N, notion de premier ordre), se dit de lui et réfère indirectement : *arriver / grand* appellent une question du type *Qui arrive ? / Qu'est-ce qui est grand ?*. Ces notions se manifestent souvent sous forme de V ou d'ADJ : les traits /ÉVÉNEMENT, EXISTENCE, LOCALISATION.../ sont fréquents pour le V (2a) ; les traits /PROPRIÉTÉ, ÉTAT/ sont liés à l'ADJ (2b) ; le trait /SITUATION RELATIVE/ est partagé par le V et l'ADJ (2c) ;
- une notion de troisième ordre n'a pas non plus d'autonomie au plan de la représentation. C'est un prédicat de deuxième niveau (prédicat2), elle se dit d'une notion de deuxième ordre, son ARG est donc un prédicat1 et elle réfère indirectement. Ces notions de troisième ordre se manifestent souvent sous forme d'ADV et, plus restrictifs que les guillaumiens, nous posons qu'elles doivent dénoter une propriété d'événement, porter le trait /MANIÈRE/ et avoir un ARG1 portant le trait /DYNAMIQUE/ (3a, b).

- (1)a Arbre / Chien
- (1)b Farine / Sable
- (2)a x arriver / x préférer Y / x contenir Y / x se trouver dans Y
- (2)b x grand / x fier / x heureux / x ivre
- (2)c x {dominer / supérieur à} Y / x {jouster / proche de} Y
- (3)a Parler vite / Répondre brillamment
- (3)b Savoir {?vite / \*brillamment}

Une structure permet de représenter ces relations basiques : le prédicat1 ou le prédicat2 est relié à ses ARG par une flèche orientée vers lui et qui indique qu'un ARG sature une place.



**Relations hiérarchisées entre prédicats et arguments**

Les faits sont cependant plus complexes car un prédicat notionnel (en principe V, ADJ ou ADV) présupposé ou générique descend souvent dans la hiérarchie morphosyntaxique. Il occupe alors dans la P la fonction attendue de sa nouvelle catégorie mais cela ne modifie pas son statut de prédicat, qui est inhérent à la notion et laisse des traces. Il reste en effet dépendant des ARG qui le saturent et qu'il traîne souvent comme des boulets sous forme de compléments introduits par une PRÉP :

- une notion de second ordre (prédicat1, en principe V, ADJ) peut devenir N et ses ARG sont souvent incorporés dans le GN grâce à la PRÉP et dits internes (4a, b) ;
- une notion de troisième ordre (prédicat2, en principe ADV) peut d'abord devenir ADJ. Elle peut conserver son ARG1, un prédicat1 de procès, comme support (5a, b) ou l'incorporer dans un GP complément sous forme de V-inf ou de SN (5c). Elle peut également devenir N à la suite

d'une seconde descente catégorielle et à nouveau incorporer son ARG1 dans un GP complément sous forme de V-inf ou de SN (6a, b). Cette analyse de l'ADV reste à ce stade paradoxale.

- (4)a La grosseur du chien m'étonne. [pp : Le chien est gros]  
 (4)b La défaite de Luc face à Léa me surprend. [pp : Léa a défait Luc]  
 (5)a La réaction de Luc a été rapide. [pp : Luc a réagi]  
 (5)b La réaction rapide de Luc a surpris. [pp : Luc a réagi rapidement]  
 (5)c Luc a été rapide à réagir. / Luc est rapide dans ses réactions.  
 (6)a La rapidité de la réaction de Luc a surpris. [pp : Luc a réagi rapidement]  
 (6)b La rapidité de Luc à réagir a évité un drame. [pp : Luc a réagi rapidement]

Le manque de constance entre la hiérarchie morphosyntaxique et la hiérarchie notionnelle, lié surtout à des changements de catégories dus à la dérivation, a sans doute mené à caractériser les catégories lexicales seulement par la syntaxe. Pourtant, c'est aussi une évidence syntaxique qui invite à donner une place fondamentale à la hiérarchie notionnelle : l'existence de certains compléments au plan de la prédication s'explique par le statut notionnel, plus profond et plus stable que le statut morphosyntaxique. Un prédicat combine donc deux dépendances : celle de la hiérarchie morphosyntaxique et celle de la hiérarchie notionnelle. Le recours constant à une double terminologie s'impose dès lors : N-substantif (N-d'entité, N-de-matière) ; N-prédicat1 (N-de-propriété, etc.) ; N-prédicat2 (N-de-manière).

Hiérarchie notionnelle	Premier ordre	Deuxième ordre	Troisième ordre
<b>Statut morphosyntaxique</b>			
<b>Forme canonique</b>	Niveau 1 : N	Niveau 2 : V / ADJ	Niveau 3 : ADV
<b>Après recatégorisation</b>		Niveau 1 : N	Niveau 2 : ADJ Niveau 1 : N
<b>Concept manifesté</b>	Entités, matière	Procès, existence (v) Propriétés (ADJ surtout)	Manière
<b>Statut relatif</b>	ARG de PRÉD1 surtout	PRÉD1 ARG de PRÉD2 (v)	PRÉD2

### Correspondance entre les hiérarchies

**Note.** L'analyse reste incomplète : il existe des N-relationnels, qui sont des prédicats (*x cousin de y*).

### 2.1.3 Considérations sur les prédicats

Le statut sémantique de prédicat notionnel est fondamental pour la syntaxe car les prédicats ont un nombre variable d'ARG. Quelques-uns, les prédicats atmosphériques, n'en ont pas (1) ; d'autres ont un seul ARG, comme ceux qui expriment le trait /SURVENANCE, EXISTENCE/ ou certaines activités (2a), une propriété (2b) ou la manière (2c) ; plusieurs ont deux ARG, en particulier ceux qui expriment un événement de type /ACTIVITÉ/ ayant une source et une cible (3a), la situation relative comme la localisation (3b), un état ayant une source ou une cause (3c), la manière relative (3d). Certains prédicats ont trois ou quatre ARG, en particulier ceux qui mettent en jeu une circulation d'objets et ceux qui distinguent la source de la cause (4a-c).

- (1) Pleuvoir / Geler / Venter  
 (2)a x arriver / x exister / x exploser / x marcher / x bouger  
 (2)b x fort / x gros  
 (2)c v-er rapidement [*v-er* est l'arg1 unique de *rapidement*]  
 (3)a x pousser y / x lire y / x suivre y  
 (3)b x se trouver dans y / x dominer y / x supérieur à y / x conforme à y



- (3)c x fier de Y / x heureux de Y / x enclin à Y  
 (3)d v-er conformément à Y
- (4)a x donner Y à z / x recevoir Y de z / x échanger Y avec z / x dire Y à z / x informer Y de z  
 (4)b x déplacer Y du lieu w au lieu z  
 (4)c x fâché contre Y à cause de z / x content de Y à cause de z

Les prédicats ont trois autres propriétés :

- ils attribuent aux ARG un ordre de base du type [ARG1 + ARG2 + ARG3...], qui peut être modifié au plan de la prédication (passif, nominalisation...). L'ARG1 n'est donc pas toujours l'ARG support (dit ARG externe) du prédicat ;
- ils attribuent aux ARG un rôle sémantique vague (/SITE/) ou précis, en particulier avec les prédicats dynamiques liés à la catégorie V (/AGENT, INSTRUMENT, CAUSE, BUT, DESTINATAIRE/);
- ils sélectionnent leurs ARG en fonction de leurs traits sémantiques. Les ARG sont surtout des N-substantifs (5a) mais aussi des N-prédicats (5b), des P (que+P surtout) ou des V-inf (5c). Les règles sont fort variables : quelques prédicats refusent les N-substantifs (5d) ; à l'occasion, certains prédicats sélectionnent des SPÉC-de-quantité ou des ADV (5e).

- (5)a Luc a acheté {un vélo / du sable}. / Léa déteste le pain.  
 (5)b Luc déteste {les départs / la beauté / la lenteur}.  
 (5)c Léa songe à partir. / Léa croit que Luc reste.  
 (5)d Luc a constaté {le départ / \*la robe} de Léa.  
 (5)e Ce livre {vaut cher / coûte peu}. / Luc se comporte {bizarrement / mal}.

## 2.2 Vers une délimitation des catégories lexicales et des emplois notionnels

Les concepts de prédicat et d'ARG ont permis une organisation interne des catégories lexicales mais ils permettent aussi de les délimiter et d'écartier certains emplois.

C'est surtout la catégorie ADV qui doit être amputée pour retrouver un statut clair. Le niveau de dépendance syntaxique est trop large : si tout ce qui est de niveau 3 ou plus (incident à une catégorie de niveau 2 ou à une incidence externe) est ADV, la catégorie est hétérogène et contient des éléments grammaticaux. Seules les notions prédicats<sup>2</sup>, comme *lentement*, qui possèdent le trait /MANIÈRE/ et ont un ARG1 verbal exprimant un procès, sont des ADV. Une notion prédicat<sup>2</sup> peut changer de catégorie mais son ARG1 se manifeste encore : si le prédicat<sup>2</sup> devient ADJ, son ARG1 devient son support (*Le retour est lent*) ou un ARG interne (*Luc est lent dans ses décisions*) ; si le prédicat<sup>2</sup> devient N, son ARG1 devient ARG interne (*la lenteur des décisions de Luc / la lenteur de Luc dans ses décisions*). En comparaison, un SPÉC-de-quantité comme *peu* accepte les niveaux 3 et 4 car il porte sur le V, l'ADJ et l'ADV ; il porte aussi sur le N (*peu de livres*) ; il refuse le transfert vers le N et l'ADJ. Ce n'est donc pas un ADV, pas plus que le circonstant *hier*.

Sur un autre plan, on peut poser que les marques propres à une catégorie lexicale ou partie du discours (flexion, SPÉC) suffisent pour considérer qu'un élément est un N, un V ou un ADJ. Ainsi, les AUX reconnus appartiennent à la partie du discours V et les formes présentes dans des PRÉ-DÉT complexes (*un tas<sub>2</sub> de*) sont des N. Pourtant, ces V et ces N ont une syntaxe et un sens particuliers : ils quantifient ou repèrent un élément qui appartient à la même partie du discours. En conséquence, il faut envisager que les catégories lexicales, en plus des emplois notionnels où elles sont prédicats et arguments, ont aussi des usages référentiels. Pour distinguer ces derniers emplois, nous parlons de V-spéc et de V-référentiels (*commencer, finir...*) ou encore de N-spéc et de N-référentiels (*partie, groupe...*). Le principe s'applique à certains ADJ, appelés ADJ-référentiels (*précédent, vrai...*) qui quantifient ou repèrent un N, refusent la fonction attribut (prédicat externe) et sont rarement gradables. Tous ces emplois référentiels sont étudiés dans le module II.

### 3. LE PLAN

Puisqu'il existe deux hiérarchies, notionnelle et morphosyntaxique, deux plans sont en concurrence mais, quel que soit le choix, le module contient quatre chapitres :

- si l'on part du plan notionnel, la description traite d'abord des N dits termes sémantiques (N-substantifs, dénotant des entités ou la matière). Elle aborde ensuite deux types de prédicats<sup>1</sup> (prédicats de propriété puis prédicats dénotant des événements, des activités...), qui sont souvent des ADJ et des V mais peuvent être nominalisés. Elle traite enfin des prédicats<sup>2</sup>, dénotant la manière, qui sont souvent ADV mais peuvent être adjectivés ou nominalisés ;
- dans le second cas, la description commence par le N, se poursuit avec le V et l'ADJ (incidence externe au premier degré) et enfin l'ADV (incidence externe au deuxième degré).

Nous respectons la tradition, qui invite à partir de la hiérarchie morphosyntaxique et permet d'éviter le délicat problème du croisement de l'ADJ et du V pour dénoter des états ou situations (*juxter / proche de...*). Mais la hiérarchie notionnelle reste incontournable dans les chapitres sur le N et l'ADJ : elle justifie l'existence de classes aux contraintes particulières (compléments représentant des ARG et parfois sélection des PRÉDÉT).

Chaque catégorie lexicale fait l'objet d'un chapitre et nous commençons par le N, ce que justifie son statut dans la hiérarchie notionnelle ainsi que sa position et son rôle dans la P. Nous abordons ensuite le V, l'ADJ et l'ADV. Tous les chapitres respectent la même organisation interne :

- la catégorie étudiée est d'abord caractérisée de façon globale : propriétés générales puis examen des formes indéfinies (*faire* pour le V, *ainsi, comment* pour l'ADJ et l'ADV...);
- la catégorie est ensuite délimitée. En particulier, les éléments à valeur référentielle sont exclus (N et V qui précèdent un autre N ou un autre V ; ADJ qui suivent ou précèdent un N) ;
- les possibilités de classification sont ensuite exposées, ce qui permet de justifier le choix des critères retenus. Globalement, les SPÉC et la complémentation sont les plus pertinents ;
- par la suite, diverses classes sont examinées et l'étude de la classe de base ou du prototype (s'il existe) précède celle des classes particulières.

## Références

MOIGNET, Gérard (1981), *Systématique de la langue française*, Paris, Klincksieck.